M. McRae: Vous nous empêchez de faire autrement.

M. Hnatyshyn: Les ministériels veulent maintenant nous empêcher de nous expliquer sur une atteinte à nos privilèges, ce que je n'apprécie pas du tout, parce que j'ai tout autant le droit que n'importe quel autre député, y compris le député de Thunder Bay-Atikokan, de mettre en doute l'intégrité de la façon d'agir du gouvernement et de demander à Votre Honneur de faire respecter les droits et les privilèges de vos collègues du Parlement, dans l'exercice de leurs fonctions de député.

La publication a plusieurs conséquences. Cela veut dire que, dans le cadre de leurs fonctions, les fonctionnaires du ministère exposent le point de vue du gouvernement grâce à des séances d'information, mais cela a tendance à restreindre la capacité des députés à discuter de la question à la Chambre. Je pense que c'est précisément ce que Votre Honneur voulait savoir quand vous avez demandé comment la publication de ces données a porté atteinte aux droits de chaque député. Je soutiens pour ma part que ma capacité à étudier convenablement les prévisions de dépenses a été sérieusement restreinte par la publication prématurée et fortuite indiquant les droits et les avantages qu'obtiendront certaines régions ou les obligations qu'elles auront. Voilà comment les droits de chaque député ont été touchés. Nous ne discutons pas d'une situation hypothétique ou de ce qui pourrait se passer en théorie. Nous discutons du droit qu'ont les députés de Thunder Bay-Atikokan, de Saskatoon-Ouest, de York-Peel et de Capilano (M. Huntington) de bien faire leur travail.

Les données en question n'ont pas encore été présentées à la Chambre, mais elles ont pourtant été publiées au moins en partie, partout au Canada.

Je terminerai simplement en exposant deux faits bien précis. D'abord, cela ne fait aucun doute qu'en publiant le document en question avant de l'avoir déposé, le gouvernement a violé les règles traditionnelles de la Chambre des communes et du Parlement et porté atteinte aux privilèges de tous les députés. Deuxièmement, en diffusant ces renseignements et en permettant, que ce soit de façon accidentelle ou volontaire—et je ne m'étendrai pas là-dessus, parce que j'ignore quelles étaient les intentions du président du Conseil du Trésor—que ces documents soient publiés un peu partout au Canada avant que les députés ne les aient reçus officiellement, le gouvernement a sérieusement restreint notre capacité de bien évaluer et de débattre les prévisions budgétaires qui vont, semble-t-il, être déposées à la Chambre.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, je ne me souviens pas d'avoir jamais été aussi irrité à la Chambre que je le suis depuis 24 heures. Je suis en colère parce qu'on a enfreint mes droits en cette enceinte.

M. Hnatyshyn: Bravo!

M. McRae: J'ai écouté les députés d'en face se livrer durant tout l'après-midi hier à une véritable obstruction systématique, afin d'empêcher le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) d'avoir la parole. Nos vis-à-vis ont le culot de prétendre que nous sommes en quelque sorte responsables du fait que les prévisions budgétaires n'ont pas été déposées. Je le répète, je n'ai jamais été aussi irrité que je le suis maintenant. La chose s'est répétée à maintes reprises. Je me souviens que le 6 février

Privilège-M. W. Baker

dernier, le député de York-Peel (M. Stevens) a donné préavis d'une question de privilège fallacieuse. Rien n'indique dans le compte rendu qu'il l'ait soulevée la semaine suivante. Il a accaparé pour cela une dizaine de minutes du temps de la Chambre, ce qui m'a empêché de prononcer le discours complet que je me proposais de faire. C'est de l'hypocrisie de la part du parti conservateur, l'opposition officielle à la Chambre, que d'oser prétendre que les prévisions budgétaires n'ont pas été déposées par notre faute. Je trouve cela inadmissible.

· (1550)

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'interviens dans le débat sur la question de privilège à l'étude. Je serai bref car je ne tiens pas à mettre le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) encore plus en colère. Les privilèges des députés passent cependant avant sa colère. Il est aisé de comprendre pourquoi il ne lui est pas arrivé souvent d'être en colère à la Chambre. C'est qu'il n'a pas beaucoup été dans l'opposition et qu'il n'a pas été souvent exposé à l'attitude méprisante que les ministériels adoptent à l'égard des députés de l'opposition.

Tout d'abord, je tiens à dire que cette question de privilège ne met pas en cause uniquement la conduite du président du Conseil du Trésor (M. Johnston), mais aussi celle du leader du gouvernement à la Chambre, car c'est lui qui a en réalité aggravé l'outrage au Parlement et qui a fait fi des privilèges des députés en laissant diffuser hier soir, à 6 h 40, des renseignements publics sur les prévisions budgétaires. Il peut le nier, c'est certain et dans ce cas, je le croirai. Je voudrais toutefois citer un passage d'un article paru aujourd'hui, 26 février, dans la Gazette de Montréal. On peut y lire ceci:

Le leader du gouvernement à la Chambre, M. Yvon Pinard, a de toute façon autorisé la publication du budget des dépenses.

C'est exactement . . .

M. Pinard: Le député vient d'affirmer qu'il me croirait sur parole si je niais ses assertions. Or, je les nie formellement.

M. Crosbie: Madame le Président, j'accepte naturellement la parole du leader du gouvernement à la Chambre, et j'ajoute que la Presse canadienne, la *Gazette* de Montréal et de nombreux autres organes d'information de toutes les parties du Canada devront expliquer pourquoi ils ont prétendu faussement que le leader à la Chambre avait autorisé la publication de cette information et leur avait donné le feu vert. Cet article de la *Gazette* de Montréal révèle que le leader du gouvernement à la Chambre a autorisé la publication du document. Il y est ensuite question du président du Conseil du Trésor en ces termes:

... il considérait que l'interdiction était toujours en vigueur.

Le sénateur Perrault a déclaré cet après-midi que, en ce qui concerne le gouvernement, l'ordre de ne pas divulguer le contenu détaillé des prévisions budgétaires demeure en vigueur, bien qu'il n'ait pas été respecté par certains organes d'information. Il ne pouvait donc pas de répondre à certaines questions portant sur les prévisions budgétaires. Madame le Président, voilà un autre argument de poids indiquant l'existence d'une présomption légale qui justifie le renvoi de cette question au comité permanent des privilèges et des élections. Les faits doivent être connus.